

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 20 FEVRIER 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. FROELICH, M. TREIBER, qui étaient représentés respectivement
par M. VOGEL, M. FEIG, M. TRAUTMANN.

MM. KELLER, MEYER-KUHN, GOETZ, LOBSTEIN, BABILON, RICHERT, Mme
KIEFER, (excusés) ; MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE.

DEL. N° 038/2006conseil

**OBJET : ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 086/2004 CESSIION DE TEE-SHIRTS
« 100 ANS DE THERMALISME » A L'ETABLISSEMENT THERMAL**

- *VU la délibération n° 086/2004 du conseil communautaire du 13 septembre 2004 décidant la mise en vente, à l'établissement thermal, de 400 tee-shirts à l'image du 100^e anniversaire du forage thermal, dans le cadre de la régie de recettes de la communauté de communes,*
- *CONSIDERANT que l'établissement thermal à Morsbronn-les-Bains ne vend pas les tee-shirts du 100^e anniversaire du forage thermal,*
- *VU l'avis du bureau en date du 6 février 2006,*
- *ENTENDU l'exposé du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **annule la délibération n° 086/2004 du conseil communautaire du 13 septembre 2004 décidant la mise en vente, à l'établissement thermal, de 400 tee-shirts à l'image du 100^e anniversaire du forage thermal, dans le cadre de la régie de recettes de la communauté de communes.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 13 mars 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

